

BUDGET DE 2005 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2006

Budget du Comité scientifique

10.1 Le budget du Comité scientifique convenu pour 2005 et les prévisions budgétaires pour 2006 sont récapitulés au tableau 5.

10.2 Dans le budget de 2005 sont prévus :

- le financement des activités du WG-FSA fondé sur les estimations établies pour la réunion de 2004;
- la participation du directeur des données et la contribution du secrétariat (deux jours) à la réunion de 2005 du WG-FSA-SAM qui se tiendra juste avant la réunion du WG-EMM au même endroit ou en sa proximité;
- la participation de quatre membres du personnel à la réunion du WG-EMM en 2005;
- les frais de participation (déplacement et indemnités journalières) de deux experts à l'atelier du WG-EMM en 2005 et de l'un d'entre eux à la réunion du WG-FSA-SAM cette même année.

10.3 Les prévisions budgétaires pour 2006 couvrent la participation d'un expert à un atelier de trois jours sur les prédateurs terrestres (6 000 AUD pour le déplacement et les indemnités journalières) (paragraphe 3.85). Les autres activités prévues pour 2006, dont les implications financières n'ont pas encore été définies, concernent : le SG-ASAM (paragraphe 3.20 à 3.22, 3.94 à 3.96 et 13.5) et l'atelier sur les AMP (paragraphe 3.46 à 3.53).

Budget de la Commission

10.4 Le Comité scientifique approuve les dépenses suivantes dans le cadre du budget de 2005 de la Commission :

- travaux de préparation à la révision du *Manuel de l'observateur scientifique*
- niveau de financement du soutien linguistique pour *CCAMLR Science*
- participation du président du Comité scientifique à la réunion de 2005 du CPE
- participation du directeur des données à la réunion d'intersession de 2005 du CWP.

10.5 Le Comité scientifique note que la nouvelle publication du *Manuel de l'observateur scientifique*, après révision, devrait coûter environ 20 000 AUD (CCAMLR-XXIII/4). Ce montant a été inscrit aux prévisions budgétaires de 2006.

Financement pluriannuel

10.6 De temps à autre, le Comité scientifique se voit dans l'impossibilité de compléter une tâche prévue pour une année donnée. En vertu des procédures actuelles, il doit renoncer aux fonds approuvés et en demander de nouveaux plus tard, si la tâche est requise par la suite.

Ayant considéré cette question, le SCAF a recommandé à la Commission d'établir une procédure par laquelle le Comité scientifique serait habilité à reporter des fonds dans des circonstances particulières. En attendant la décision de la Commission à cet égard, le Comité scientifique demande que les fonds accordés pour la révision du GYM en 2004 (4 500 AUD) soient reportés à 2006.